

Le 23 février 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-02-041 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 9 février dernier, concernant un document du 10 mai 2010, écrit par madame Marie-Noëlle Morrissette et portant sur la présence d'algues dans le lac artificiel du Domaine-Michel à Saint-Norbert.

Le document demandé est accessible. Il s'agit de :

- Courriel du 10 mai 2010, 1 page.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Mathilde Gagnon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

Subject: Analyse de art. 53-54 LAD
Date: Mon, 10 May 2010 10:58:19 -0400
From: marie-noel.morissette@mddep.gouv.qc.ca
To: 53-54



Bonjour 53-54

Vendredi dernier, le 7 mai 2010 j'ai décidé d'aller voir l'état 53-54 lac afin de mieux répondre à 53-54 . Lors de ma visite, j'ai pris plusieurs photos, j'ai croisé 53-54 , j'ai fait le tour du lac (en observant l'entrée et la sortie d'eau) et je suis allée voir le ponceau traversant la 347 menant à 53-54 marais.

J'ai constaté que plusieurs petits cours d'eau se déversaient dans 53-54 lac pour s'écouler dans un ponceau de plastique vers un ruisseau. J'ai aussi constaté que l'eau près de la route 347 n'avait aucun débit d'écoulement. Normalement, puisque l'eau passe tranquillement de la route au marais, les sédiments devraient être retenus à même le marais.

Après quelques minutes d'observations, j'ai remarqué que les berges du lac et des cours d'eau qui mènent l'eau au lac sont recouverts de simple gazon et semble s'effriter grandement. Plusieurs observations m'ont démontrée que les berges s'érodaient dans le lac, ce qui apporte une grande quantité de sédiments dans ce dernier.

Construire un bassin de sédimentation ne semble pas une solution viable à long terme pour deux raisons majeures:

1. le problème ne semble pas venir de la route 347, les sédiments semblent provenir des berges du lac et des cours d'eau qui s'y déversent ;
2. creuser des bassins de sédimentations dans un cours d'eau, un lac ou un marais est une opération qui modifie l'aspect naturel et qui requiert des entretiens annuels et qui, de plus, risque de provoquer d'autres problèmes imprévus.

Je vous recommande fortement de faire une plantation massive autour 53-54 lac (comme il est obligatoire autour des lacs naturels). Je suggère une plantation diversifiée d'arbustes indigènes (qui proviennent du Québec) qui sauront retenir le sol et solidifier vos berges. Les espèces indigènes peuvent être trouvées sur le site internet de la FIHOQ (Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec) www.fihq.qc.ca ou encore si vous vous renseignez auprès de botanistes.

Une bande d'au moins 10 m de plantation est fortement suggérée. Pour l'accès au lac, les propriétaires peuvent se conserver une ouverture sans arbuste d'une largeur de 5 m. Je 53-54 suggère fortement aussi de végétaliser les berges des cours d'eau se déversant dans 53-54 lac, afin de retenir les sédiments provenant de ces sources.

La plantation ne requiert aucun certificat d'autorisation de notre part, vous pouvez donc procéder immédiatement à la végétalisation. Cette solution devrait être durable et profitable pour tous les propriétaires vivant sur le domaine. C'est une solution simple et qui augmentera la valeur de 53-54 lac et qui ne demandera aucune intervention future dans le lac ou les cours d'eau adjacents.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'information.

Bonne journée,

Marie-Noël Morissette, biologiste

Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Direction de l'analyse et de l'expertise
régionales de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel

Repentigny (Québec) J6A 4X6
Tél.: (450) 654-4355 poste 237
Télec.: (450) 654-6131